

Équidés

>> Épidémiologie

>> L'AUTEUR

Maud LAFON

Rédactrice permanente de la DV

Maladies infectieuses : l'OIE veille

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) répertorie 13 maladies infectieuses spécifiques des équidés, problématiques essentiellement en raison de leur caractère contagieux. Pour éviter leur dispersion au niveau mondial, l'OIE a mis en place un dispositif de veille épidémiologique et renseigne chaque année une base de données de la situation sanitaire mondiale.

Sur plus de 100 maladies inscrites sur la liste officielle des maladies tenue par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 13 sont spécifiques des équidés.

Lors de la dernière Journée de la recherche équine, le 28 février, à Paris, Francesco Berlingieri, adjoint du chef de service de l'information sanitaire à l'OIE, a passé en revue la situation sanitaire mondiale de ces maladies.

Cette situation est actualisée régulièrement et consultable sur le site Internet de l'OIE par le biais de l'interface WAHID, interface de la base de données mondiale d'informations sanitaires (www.oie.int/wahid).

Cette interface permet d'accéder à un large éventail d'informations : situation sanitaire dans un pays à l'égard d'une maladie donnée, informations sur le personnel vétérinaires, les laboratoires, les vaccins en circulation dans un pays, situation des différentes maladies de la liste de l'OIE...

Trois maladies ont été abordées dans le cadre de la 34^e Journée de la recherche équine : la rhinopneumonie équine, l'artérite virale équine et la grippe équine.

Rhinopneumonie équine

Elle est due aux herpèsvirus équins de type 1 ou 4 (EHV-1 et EHV-4). Ses traductions cliniques sont variables : maladies respiratoires, avortements, pneumonies néonatales ou myélo-encéphalopathies.

Malgré une mortalité rare et une guérison souvent complète en une à deux semaines, la maladie est gênante en raison de son impact sur la saison sportive d'un équidé et donc de ses conséquences financières. Elle est présente sur les cinq continents et notamment en France où elle sévit cliniquement.

Artérite virale équine

L'intervenant a précisé que la majorité des cas étaient subcliniques. Les recommandations des normes internationales de l'OIE sont différentes pour les animaux destinés à la reproduction et pour ceux qui n'y sont pas destinés.

La période d'inféctiosité de la maladie est fixée à 28 jours mais elle peut durer toute la vie chez les équidés sexuellement matures. « L'incidence de l'artérite virale équine est en augmentation depuis quelques années du fait des

mouvements d'animaux et des transports de sperme », a précisé Francesco Berlingieri.

« Baptisée WAHID, l'interface web de la base de données mondiale d'informations sanitaires permet d'accéder à toutes les données contenues dans le nouveau système mondial d'information sanitaire de l'OIE. »

En Europe, la maladie est réapparue en 2006 dans les pays scandinaves et en Espagne. En France, elle a fait l'objet d'un épisode clinique en Normandie, en 2007.

Grippe équine

Causée par deux sous-types distincts de virus Influenza (H7N7 et H3N8), la grippe équine a une période d'inféctiosité de 21 jours. Les normes internationales de l'OIE portent essentiellement sur les chevaux et la viande de cheval.

La maladie sévit à travers le monde mais épargne encore certains pays. La persistance de ces pays indemnes justifie, selon le conférencier, leur intérêt à se protéger pour défendre leur statut sanitaire.

L'été dernier, une série de foyers a été notifiée au Japon et ils sont toujours actifs. La situation est similaire en Australie, pays lui aussi confronté à une recrudescence de la maladie en août 2007.

En France, la maladie est présente cliniquement. ■

>> GROS PLAN

Les maladies équines de la liste OIE

13 maladies infectieuses des équidés sont répertoriées sur la liste de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et font partie des 118 maladies qui y figurent.

Liste unique depuis mai 2004, elle est actualisée chaque année et accessible en ligne (www.oie.int). Tout pays membre de l'OIE confronté à un épisode d'une de ces maladies le signale à l'organisation qui initie alors une procédure d'alerte et de suivi afin d'informer la communauté internationale. Les services vétérinaires des pays concernés peuvent alors mettre en œuvre rapidement les mesures nécessaires.

Propagation au-delà des frontières

Ces maladies équines répondent à une série de critères dont le principal est la capacité à « se propager au-delà des frontières ». Parmi les autres critères, l'OIE cite la possibilité d'une « transmission rapide au sein de populations

n'ayant jamais été en contact avec l'agent pathogène considéré » ou encore « la capacité de cette maladie à se transmettre à l'être humain ». A chaque critère sont associés des paramètres mesurables.

Ces maladies sont :

- anémie infectieuse des équidés ;
- artérite virale équine ;
- dourine ;
- encéphalomyélite équine de l'Est ;
- encéphalomyélite de l'Ouest ;
- encéphalomyélite équine vénézuélienne ;
- grippe équine ;
- métrite contagieuse équine ;
- morve ;
- peste équine ;
- piroplasmose équine ;
- rhinopneumonie équine ;
- surra (*Trypanosoma evansi*). M.L.